Dixième année — N° 111 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 21 septembre 1899

La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

ABONNEMENTS Un an . . . Fr. 8»— | Six mois . . » 4»— | Trois mois . . » 2»—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
14a, Rue de la Demoiselle, 14a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace.
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en -dessous de 6 lignes 75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

Epicerie-Mercerie TABACS CIGARES VINS ET LIQUEURS
Aloïs MESSMER
rue du Collège, 21 La Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète Ulrich Frères BIÉRE, façon MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie -- Charcuterie

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 4. — Halte du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES *Chaux-de-Fonds*
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages *Au GAGNE PETIT* Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. -- Blancs

WILLE-NOTZ *Denrées coloniales. Vins et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.*

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de Chapellerie *en tous genres. — Toujours grand assortiment de* Cravates.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. —Petites salles pour comités.

Simon Lévy Balance 10 a La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins, Mâcons, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

BASSI-ROSSI Rue du Collège 15
Le magasin d'habillements le plus assorti pour la classe ouvrière.

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4 La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs, farines, sons et avoines, gros et détail.

ANTOINE SOLER
Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie, Ferblanterie, Lampisterie, Coutellerie, Brosserie, Verres à vitre.
10, Rue de la Balance, 10. — La Chaux-de-Fonds

Emile Pfenniger Vins et liqueurs *Spécialité :*
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
Boulevard de la Gare

MEMENTO

Repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappements. — Tous les samedis : perception du groupe d'épargne pour la fête centrale.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchandises chaque samedi, de 8 à 10 heures du soir, au Cercle ouvrier.

Nos Primes

Samedi 23 Septembre

Notre prime

Un bon pour commande d'impression au choix et pour une valeur de 12 fr. à l'imprimerie de *La Sentinelle*,

* * *

Pour être admis à participer à cette répartition, il faut avoir payé au moins trois mois de l'abonnement de 1899 et cela jusqu'au vendredi 22 septembre 1899 à 6 heures du soir au plus tard.

Les noms de ceux qui reçoivent la prime sont publiés sauf demande expresse contraire, auquel cas nos abonnés sont priés de nous désigner un pseudonyme.

La répartition se fait sous le contrôle et sous la surveillance du comité de l'Association *La Sentinelle*.

L'Actualité

Encore les deux justices

Nous recevons la lettre suivante :

« Neuchâtel, 20 septembre 1899.

Monsieur le Rédacteur,

En ouvrant aujourd'hui un journal du canton je suis tombé sur un fait qui m'a plongé dans l'étonnement et l'indignation.

Le tribunal militaire de la Ire division vien de condamner un soldat à une année de prison et quatre ans de privation de ses droits civiques pour.... offenses, insubordination et menace envers des officiers.

Il paraît que les lauriers du colonel Jouaust troublent nos officiers. Une année de prison pour offenses et menaces, c'est fou ! De tels actes commis dans la vie civile, à l'égard d'un gendarme ou d'un agent de police entraîneraient à peine quinze jours de prison. Et pourtant un officier est loin de nous rendre autant de services qu'un gendarme. Pourquoi donc rendre la peine douze fois, vingt fois plus forte, attendu que l'abrutissement où nous plonge le service militaire devrait être une circonstance atténuante ?

C'est que nous avons, paraît il, une Justice à Ravary qui n'a rien de commun avec l'autre. Et c'est sans doute pour que nous demandions sa suppression que Messieurs nos officiers qui ne sont que des civils déguisés se montrent du premier coup, après trois semaines d'entraînement, aussi cannibales que leurs collègues des armées permanentes.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, que de tels actes doivent être signalés au public pour qu'il les réprouve. C'est dans ce but que je vous envoie ces quelques lignes que je vous autorise à publier si vous le jugez bon.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un étudiant en vacances. »

* * *

Ajoutons que cette peine excessive est d'autant plus révoltante qu'elle n'a aucune analogie avec celle dont on frappe les officiers lorsqu'ils se comportent grossièrement avec la troupe, qu'il offensent leurs soldats par des propos injurieux, par des épithètes insultantes comme une flétrissure, ou même lorsqu'ils s'arrogent le droit de les frapper du plat de leur sabre.

L'officier qui se conduit de cette odieuse façon est gratifié d'une peine disciplinaire de quelques jours d'arrêt pour la forme, mais il se console d'autant plus aisément qu'il sait qu'on le proposera à bref délai pour l'avancement. Il a montré de la poigne, de la vigueur, du mépris pour ces unités qui, réunies, forment le peuple souverain. Et on sait que le peuple ne se gêne guère avec les haut képis qui le lui rendent d'ailleurs avec usure.

Donc à un officier qui injurie grossièrement ses hommes et qui même se livre sur eux à des voies de fait telles que bourrades, coups de plat de sabre, quelques jours ou même quelques heures d'arrêt.

A un soldat qui injurie son chef, qui refuse d'obéir, qui le menace, sans d'ailleurs porter la main sur lui, une année de prison et quatre ans de privation des droits civiques.

Voilà à quelle révoltante et abominable partialité aboutit la justice militaire.

Voilà quel crime de lèse-égalité on laisse perpétrer à l'armée.

Et cependant point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'officier qui malmène et qui maltraite ses hommes est cent fois plus coupable que le soldat qui s'oublie jusqu'à injurier son supérieur.

Ce dernier doit montrer l'exemple. Son éducation, son instruction, sa situation, tout lui en fait un devoir. Quand il abuse de la supériorité que lui crée son grade, il ne se rend pas seulement coupable d'une faute, il commet une lâcheté. Quand cet officier est un instructeur, sa culpabilité en est encore aggravée. Il fait son métier d'instruire des soldats et il est payé pour cela. S'il rencontre des cerveaux rebelles, des têtes dures, des esprits mal dégrossis, c'est son lot. On l'emploie justement pour raboter les cerveaux et y faire pénétrer quelques notions. Cette corvée qu'il a librement choisie, c'est son gagne-pain. Et pour justifier ses emportements, son intempérance de langage, ses trivialités, ses grossièretés, ses injures, il n'a pas le droit de prétexter qu'il a été poussé à bout par l'ignorance ou par la stupidité de certains soldats. Si ceux-ci étaient tous des phénix, MM. les instructeurs auraient trop de loisirs. Et le peuple suisse trouverait à dépenser d'une façon moins inutile l'argent qu'il leur donne.

A la différence de l'officier-instructeur, ce n'est pas précisément pour gagner sa vie que le soldat fait du service militaire. Il ne gagne pas d'argent au service militaire ; il en perd. Il a l'esprit harcelé par les tracas. Les siens sont-ils bien portants ? Ne manquent-ils de rien ? Retrouvera-t-il son emploi une fois son temps achevé ? Ne perdra-t-il pas des clients ? Combien de jours lui faudra-t-il pour posséder à nouveau l'habileté manuelle qui ne s'entretient que par un usage continuel ?

Lui, le soldat, a de légitimes sujets d'inquiétude. On s'explique qu'il soit maussade, chagrin, voire colère. Et si, à un moment donné, tous ses sentiments font explosion dans un cri de fureur mal contenue, provoqué très souvent par une raillerie, un affront ou une observation déplacée dans la bouche de son chef, on peut, on doit l'excuser, ou tout au moins le traiter avec bienveillance.

Or, c'est juste le contraire qui arrive.

Tous les égards sont pour celui qui ne les mérite pas. On réserve toutes les rigueurs et toutes les sévérités pour ceux qui ont droit à l'indulgence.

La justice militaire, c'est la justice à rebrousse-poils, c'est l'envers, c'est la négation même de la justice. Certes, nous sommes bien loin de prétendre que la justice des tribunaux ordinaires soit parfaite. Elle aussi consacre trop souvent des iniquités. A elle aussi s'appliquent les fameux vers :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les arrêts de la Cour vous rendront blanc ou noir.

Mais si la justice ordinaire commettait, toutes proportions gardées, autant de crimes judiciaires que celle des tribunaux militaires, elle serait vouée à l'exécration du peuple.

Qu'un lieutenant bouffe la galette de ses hommes, on l'acquitte parce que, de l'aveu de M. Ch. Hilty, auditeur en chef de l'armée, sauf erreur, *il est le fils d'une famille bien placée.*

Qu'un soldat injurie son lieutenant, on le condamne à une année de prison, parce qu'il n'est pas le fils d'un papa possédant des relations et des amis haut cotés.

Le jour où M. Hilty écrivait la phrase que nous avons publiée dans notre dernier numéro et qu'on ne saurait assez reproduire :

« Il aurait mieux valu punir *disciplinairement* le lieutenant Roth, sinon on courait le danger de le voir acquitter par le tribunal militaire, parce qu'il est le *fils d'une famille bien placée.* »

Ce jour-là, il a prononcé la condamnation des tribunaux militaires suisses.

Au lieu de brandir leurs foudres de carton contre le jeu, les petits chevaux, etc., M. Hilty et ses collègues MM. Virgile Rossel, Calame-Colin et autres feraient bien mieux de demander l'abolition des tribunaux militaires qui acquittent ou condamnent en se préoccupant uniquement de savoir si l'inculpé est de bonne maison ou d'extraction vulgaire.

Voilà l'immoralité ! Voilà le scandale ! Voilà le danger !

La patrie suisse ne saurait être en péril parce que quelques riches désœuvrés — la plupart étrangers — s'amusent à perdre bêtement leur argent dans les Casinos de Lucerne, de Montreux ou de Genève.

Mais la patrie suisse est sérieusement atteinte dans ses œuvres vives, aux sources même de la vie, lorsqu'elle tolère des tribunaux d'exception qui, de l'aveu même de ceux qui sont payés pour les bien connaître, rendent des jugements en s'inspirant de considérations étrangères à la notion même de la justice, en s'appuyant sur des idées anti-égalitaires et nettement anti-démocratiques.

Nous n'avons aucune idée de ce que peut coûter le fonctionnement de la justice militaire. Si peu que cela puisse être, cela coûte quelque chose. On cherche des économies à réaliser. En voilà une tout indiquée. Nous nous permettons de la recommander à nos amis de l'extrême gauche. Et nous sommes heureux s'ils appuient cette idée qu'ils veuillent bien demander le vote à l'appel nominal sur la suppression des Tribunaux militaires.

Voilà trop longtemps qu'on vit dans l'équivoque au sujet des dépenses militaires. Le peuple suisse a le droit de connaître une fois pour toutes ceux qui poussent à l'accroissement des dépenses en votant tous les crédits demandés et ceux qui sont résolument décidés à mettre un frein à ces dépenses et à réaliser dans le budget militaire les économies justifiées.

S'il en est une qui s'explique, qui est désirable au premier chef, c'est celle qui résulterait de la suppression de la justice militaire, honte et opprobre des nations dites civilisées, défi insolent jeté aux saines notions de la démocratie égalitaire.

W. B.

La Suisse socialiste

Mise en scène exagérée. — La nouvelle que le Conseil fédéral avait mis sur pied de l'infanterie, de la cavalerie et même de l'artillerie pour les obsèques du comte de Montholon, ancien ambassadeur de France à Berne, a, comme le constatait une dépêche de Berne à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, causé de la surprise dans toute la Suisse, et même à l'ambassade de France.

Aujourd'hui que les restes de l'ambassadeur ont été rendus à la terre, il y a lieu de revenir sur cette affaire. Il s'agit, en effet, d'une question de principe.

En voyant passer le cortège, on devait conclure d'un pareil déploiement de troupes — un bataillon de carabiniers au complet, un escadron de cavalerie et un détachement d'artillerie — que tous ces soldats suisses avaient été mis sur pied pour rendre les honneurs suprêmes à un des premiers magistrats de la Suisse. De pareils honneurs militaires n'ont été rendus, en effet, en Suisse, que lorsque le président de la Confédération mourut en charge, il y a quelques années. On ne rend point d'honneurs militaires aux conseillers fédéraux à leur mort.

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, à laquelle nous empruntons ce qui précède, demande que la Suisse s'abstienne d'aussi pompeuses manifestations.

Absolument d'accord.

GENÈVE. — **Professeurs retraités.** — M. le conseiller d'Etat Favon, chef du département de l'instruction publique, a présenté au Grand Conseil un projet de loi sur la limite d'âge et la Caisse de prévoyance des professeurs de l'Université.

Aux termes de ce projet, les professeurs cessent leurs fonctions à la fin de l'année universitaire dans le courant de laquelle ils ont accompli la soixante-quinzième année de leur âge.

A l'âge de 75 ans révolus, les professeurs ordinaires ont droit à une pension de retraite garantie par l'Etat, équivalent aux deux tiers de leur traitement fixe durant leur dernière année d'exercice, sans que cette pension puisse dépasser la somme totale de 3000 fr. Les professeurs qui en font la demande sont admis à la retraite, de plein droit, dès l'âge de 70 ans révolus.

En outre, les sociétaires qui ont atteint leur soixantième année et qui sont devenus incapables de remplir leur charge peuvent être admis, sur leur demande ou d'office, au bénéfice de la pension de retraite.

Dans tous les cas, pour être admis à la pension de retraite, il faut avoir été professeur ordinaire à l'Université pendant quinze années. Les congés de plus de trois mois sont déduits dans le calcul des années d'exercice.

Il est institué une Caisse de prévoyance des professeurs de l'Université, à laquelle les professeurs ordinaires versent le 2 0[0 de leur traitement fixe, sans que ce versement puisse être supérieur à 90 francs par année.

Le Grand Conseil a renvoyé à des commissions ce projet et un autre analogue concernant la pension de retraite des maîtres secondaires.

Il est adopté en deuxième débat un projet augmentant le traitement des instituteurs primaires.

Nos Correspondants

Le Locle, le 18 septembre 1899.

Situation des remonteurs par le nouveau mode de fabrication introduit par les termineurs. — Dans mon dernier article, je vous laissais entrevoir l'ouvrage incombant actuellement aux remonteurs. Au risque d'ennuyer quelques lecteurs de la *Sentinelle* je reprendrai plus en détail cette situation. Je dis au risque d'ennuyer quelques lecteurs, mais je passe *sous silence* le risque de l'écrivain qui se *risque* à dévoiler les petits procédés des *écumeurs* de notre industrie, car comme récompense il reçoit le samedi soir sa *quinzaine*. Mais nous n'en continuerons pas moins à démasquer ces avilisseurs de prix, à leur disputer pied après pied le terrain qu'ils ont gagné dans notre localité et engager nos camarades à faire le vide dans ces usines *créatrices de misères,* et *destructeurs* de la bonne réputation acquise par nos pères à notre horlogerie locloise. Ils auront beau prendre toutes les mesures d'intimidation contre ceux qui ne veulent plus laisser aller plus bas les salaires, la vérité restera du bon côté et le vieil esprit montagnard se réveillera ; notre localité, berceau de tant de beaux exemples de solidarité ne restera pas indifférente à ce mouvement de résistance contre les *gâcheurs*, et si des citoyens dévoués embellissent le village partout où il en a besoin, *à nous ouvriers* de chercher à aider ces dévoués mais aussi à lutter contre ceux qui, pour réaliser un bénéfice éphémère, ne reculent devant aucun scrupule en disant : « *dès ce jour, je ne paie plus que tant.* »

Ouvriers, cela dépend de nous, notre avenir, notre bien-être se résument en ces mots : *guerre aux avilisseurs de l'horlogerie et plus de baisses*, l'avenir est à nous par l'organisation des syndicats.

Et il ne s'agit pas rien que d'écrire, il faut *agir ;* à quoi sert la théorie si la pratique n'en profite pas ? Les paroles sont *femelles*, les actes des *mâles*. Unissons nos forces, soutenons celui qui mérite et sus à celui qui ne veut que l'anéantissement de no tre noble et belle industrie et des progrès réalisés.

Lorsqu'un horloger tient dans sa main un de ces jolis chefs-d'œuvre tel qu'une répétition chronographe et rattrappante, qu'il fait fonctionner les différents mécanismes au moyen d'un simple bouton sur la carrure, observez son regard !! c'est beau, dit-il ! et un profane en notre industrie ? il dit: c'est merveilleux ! en un si petit volume réunir toutes ces fonctions, c'est du *génie*. Oui, c'est du génie, c'est là le résultat de longues recherches, de durs travaux, de coûteuses expériences ; mais aussi pour une grande part l'*éclosion* de l'enseignement théorique donné dans nos écoles, c'est là la mise en pratique de la *théorie*. Et pour la montre simple, qui représente en sa fabrication le gagne-pain du gros monceau des horlogers, et qui dans sa destinée doit porter au dehors de notre pays, la réputation de notre qualité d'*horlogers*, en marchant bien, bien réglée et d'une construction solide, *toujours exacte*, telle est la devise d'un fabricant de La Chaux-de-Fonds ? Eh bien, pour ce genre là, nous le laisserions à la merci de quelques exploiteurs ? non, jamais. Si vraiment la grande agglomération du capital doit transformer le mode de travail, qu'on l'accepte, mais promptement, et que ce ne soit pas l'ouvrier qui en pâtisse, mais que l'on extirpe cette fausse classe de fabricants ou *pseudo-fabricants*.

Ces quelques réflexions émises, examinons maintenant de quelle manière la partie des remontages est organisée chez certains termineurs.

Ils reçoivent de leurs clients les mouvements non terminés, c'est-à-dire que les ponts ne sont pas même vissés sur la platine, *aucune* des pièces du mécanisme du remontoir n'a *jamais* été en place, les passages sont ébauchés et toutes les pièces mises dans un cornet, bien souvent les trous des vis ne sont pas même taraudés. Lestement cela se met en cartons, on compte le nombre de pièces qu'il faut pour 6 montres, on les met dans la première case du carton et cela passe au sertissage d'échappement, on paye *facilement* 80 centimes pour sertir les 36 pierres par carton et l'on donne 1 fr. 75 à 2 fr. pour pivoter, 60 centimes pour achever un carton de levées-visibles ancres-fixes et 60 centimes à l'emboîteur qui ne fait que de fixer son mouvement, sa couronne à coups de marteau et poser sa poussette, puis, après dorage fait, *remonteur* arrange-toi !! Retouche tes échappements, tes rouages, fais fonctionner ta mise à l'heure, tu recevras pour ta peine un bel écu de *5 fr.* et, si ce sont des mises à l'heure intérieures, on te dira par dessus : merci beaucoup. Ajoutons à cela la qualité des fournitures !! Ah oui ! parlons-en, ne seraient-ce que les ressorts, l'*âme de la montre*. L'autre jour, un de mes amis, n'arrivant pas à faire marcher une montre, eut l'idée de vérifier son ressort de barillet, savez-vous ce qu'il en sortit ? Un ruban qui ressemblait à une *pie de fouët,* il était aussi tendre que du plomb !! faut faire aller, répondit le patron (textuel).

(*A suivre*).

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

Dreyfus gracié. — Le *Figaro* félicite M. Loubet et le ministère de la grâce de Dreyfus. Ils ont fait une bonne action qui rétablira l'équilibre et la paix entre les fils d'une même patrie.

La *Lanterne* écrit :

« Aujourd'hui il y a moins de souffrances dans l'humanité, mais pas plus de justice. Ce sera l'œuvre de demain. »

Le même journal croit savoir qne Dreyfus ira dans le Midi de la France, où il attendra sa réhabilitation.

— Dreyfus est arrivé à Nantes à 8 h. du matin, accompagné de son frère Mathieu Dreyfus et de M. Vigué, directeur de la sûreté. Il s'est rendu au buffet, puis est monté dans le train pour Bordeaux, partant à 8 h. 58. M. Viguié est descendu à la première station, laissant les frères Dreyfus continuer leur voyage. On croit qu'ils devaient prendre une station intermédiaire pour prendre une destination inconnue. Ils ont passé partout inaperçus.

Reddition du Fort Chabrol. — Mardi soir, à 11 h. 1/2 M. Millevoye, député, et un frère de Guérin se sont introduits dans le fort Chabrol.

Au même moment, a eu lieu la relève des troupes formant les barrages. Les nouvelles troupes sont en tenue de campagne.

Vers minuit, le bruit se répand dans Paris, que Guérin serait décidé à se rendre. A minuit 1/2, Millevoye et le frère de Guérin quittent le fort Chabrol. On apprend que les pourparlers ont échoué à cause des prétentions de Guérin. M. Millevoye aurait informé Guérin qu'il en référerait à la préfecture de police.

Toutes les mesures sont prises pour donner l'assaut à la maison de Guérin, à 4 h. du matin. Le service d'ordre habituel à la rue de Chabrol a été renforcé vers 2 h. 1/2 du matin par des détachements de gardes républicains à pied et à cheval et de nombreux agents de police. Les troupes sont placées sous les ordres du général Dalstein.

Toutes les rues aboutissant à la rue de Chabrol sont barrées par un triple cordon d'agents et de soldats.

En outre, 20 voitures et 200 soldats du génie se tiennent en réserve à la caserne de la Nouvelle France, située à proximité. Deux voitures d'ambulance urbaine stationnent rue Cité d'Hauteville.

A 3 h., arrivent deux voitures de pompiers avec du matériel d'incendie.

Louis Guérin et Millevoye ont une nouvelle entrevue avec Guérin. On assure que ce dernier aurait fini par promettre qu'il se rendrait à la première sommation qui lui sera faite.

A 3 h. 30, MM. Millevoye et Lasies pénètrent de nouveau dans la maison Guérin. Ce dernier s'est décidé à se rendre sans attendre les premières sommations.

A 4 heures, les portes du Grand-Occident s'ouvrent.

M. Guérin sort, entre MM. Millevoye et Lasies, suivi de tous ses compagnons.

Le capitaine de la garde républicaine s'avance et le met en état d'arrestation sans qu'il oppose aucune résistance.

M. Cochefert monte ensuite avec lui dans une voiture et le conduit au dépôt.

Les compagnons de Guérin restés libres regagnent leur domicile.

---

54 FEUILLETON DE *LA SENTINELLE*

LES VOLEURS DU PONT NEUF

UN

BANDIT GENTILHOMME

PAR

CLÉMENCE ROBERT

— Par l'autre bout, nos cours touchent au cloître Notre-Dame... où bien des corps méchamment tués ont reçu en secret la sépulture.

— On ne sort pas plus de la tombe ouverte en secret que des autres... Angélo, toi qui ne crains ni le fer ni la mitraille, tu as peur des revenants ?

— Oh ! cela fait bien plus froid au cœur.

— Eh bien, moi, je crains plus la lance d'un archer, qui peut m'entamer le doigt, que tous les fantômes de l'autre monde, qui n'ont jamais réellemet donné sujet de se plaindre d'eux.

— Etre tout seuls ici, maintenant, quand nous avons vu ce grand bâtiment tout rempli de nos frères d'armes !...

— Tes frères d'armes... tu te grandis, Angélo.

— Où sont-ils, à présent ?... Nos chevaliers, nos *Rougets*... Maillard qui s'était fait le rival du prévôt de Paris et balançait sa puissance... Carrefour, qui m'a amené ici...

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

Fine-Mouche, auquel l'art de voler doit tant d'inventions superbes... l'Eclair, qui fut mon honoré parrain...

— Hélas, oui ! l'Eclair !...

— Nos dignes boulineurs... nos hardis ténébreux... nos adroits monnayeurs... nos braves...

— Nos braves... tout le monde !

— Où sont-ils à présent ?... à errer comme des vagabonds après tant d'exploits... Ingrate carrière... Tirez donc toute votre vie des manteaux et des bourses aux premiers seigneurs de la ville, pour qu'on vous laisse ensuite mourir de faim au coin d'une borne !

— Ah ! mon pauvre Angélo, j'ai de tristes pressentiments !... Depuis quelque temps, je rêve sans cesse de nos camarades... J'ai vu passer en songe Paliolo, Filémon... ils étaient pâles, affamés et couverts de haillons... D'autres passaient aussi, et ils entraient sous la voûte d'une prison... J'ai vu notre gros Bourgogne...

— Bourgogne aussi !...

— Il avait une chouette sur la tête... ce qui est le dernier des mauvais signes.

— Le meilleur buveur de la troupe !

— Hélas ! sans doute, il ne boit plus que la rosée versée par les plantes sur la terre du cimetière.

— Et nous sommes seuls ici... seuls avec les noirs esprits !...

— Et les rats.

— Tiens, écoute ce craquement... Jeanne, tu diras ce que tu voudras, mais j'entends sûrement quelque chose du côté du cloître.

— Oui... le son est bien distinct.

— Que crois-tu donc de ce bruit, toi ?

— Mais c'est peut-être une poutre qui craque... le bâtiment tombe en ruines de tous côtés.

— Ta poutre est aussi bête que tes rats.

— Puisque tu veux trouver de l'esprit ou un esprit, Angélo, vas y voir.

— Non pas.

— C'est vrai... je ne conçois pas que, depuis deux heures, tu te tourmentes de ce qui se passe là-bas, et qu'au lieu de t'en informer, tu restes assis sur cette table.

— Mon bon vieux chat... mon gros Moumout... disait en câlinant sa bête le petit bonhomme qui ne voulait pas avoir l'air d'entendre le conseil.

Mais tout à coup, il s'écria :

— Tiens ! lui aussi, il a entendu quelque chose... vois donc comme il dresse les oreilles et fait feu de ses yeux jaunes.

— Oui, c'est vrai, dit Jeanne. Et c'est maintenant plus près de nous que ce craquement étrange retentit... il approche encore... On dirait que les portes de la salle basse s'enfoncent.

En même temps, le chat s'élança, bondit en cherchant avec agitation de divers côtés, et disparut dans l'espace.

— Viens, reprit Jeanne en entraînant son compagnon. Il y a ici près un escalier percé de lucarnes qui s'ouvrent sur plusieurs endroits et, en nous y tenant cachés, nous découvrirons peut-être quelque chose de ce qui se passe.

Les deux habitants de la caverne abandonnée coururent de ce côté.

Des ouvertures pratiquées dans le tortueux escalier donnaient accès à la vue dans la salle basse. Il n'y avait aucune lumière intérieure ; mais, avec tous ses châssis enfoncés, la masure était percée à jour, et, dans une nuit claire, la lueur du dehors pénétrait assez dans ses longs défilés pour en rendre les ombres transparentes.

Jeanne et Angélo, de la place où ils étaient, attentivement penchés vers la salle basse, aperçurent une porte de cette salle qui se mouvait, puis qui s'ébranla tout à fait et s'ouvrit. Alors un homme entra lentement, la tête basse et en regardant autour de lui de tous côtés.

A des signes distincts, surtout à l'ensemble de tout son aspect, les deux enfants de la caverne avaient déjà reconnu dans celui qui entrait ainsi un de leurs frères.

Ils s'élancèrent, pleins de joie, pour aller le rejoindre.

Mais il leur fallait franchir divers couloirs et de sombres degrés pour arriver au rez-de-chaussée.

Aux premiers pas qu'ils firent, ils virent au fond d'un long corridor, se décrire encore l'ombre d'un homme, d'un chevalier d'industrie, qui revenait aussi au vieux gîte.

Plus loin, ce fut un groupe entier des anciens habitants de la demeure qui parut dans le lointain ténebreux. Au bout de quelques pas, on en vit qui descendaient rapidement par les escaliers des combles. Puis arrivés au rez-de-chaussée, ce fut un plus grand nombre encore de ces revenants qui débouchaient des portes basses ou montaient par les trappes, sortant des souterrains.

Partout la pénombre de l'étendue laissait çà et là apparaître des formes humaines.

(*A suivre*).

EN PAYS NEUCHATELOIS

Contre le militarisme

Nous recevons la lettre suivante :

X., le 20 septembre 1899.

Monsieur Walter Biolley,
Rédacteur de *La Sentinelle*,
Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de me faire expédier, d'ici au 31 décembre 1899, votre excellent journal anti militariste, en prenant le montant en remboursement sur moi.

Chaque soldat qui a dû souffrir du manque de nourriture et de la grossièreté des officiers pendant ce fameux rassemblement de troupes vous est reconnaissant d'élever la voix contre le parti militariste, qu'il faudrait absolument réduire au silence.

Et penser que dans notre libre Suisse de pauvres soldats sont traités couramment par les officiers de tous les qualificatifs les plus grossiers, sans qu'il nous soit permis de nous défendre, c'est honteux !

Hommage aux journalistes courageux qui prennent la défense du soldat maltraité par ses chefs et qui travaillent à la destruction du parti militariste en Suisse.

Recevez, etc.

Note de la Réd. — On comprendra que nous ne publions pas la signature.

La vie locale

Chorale « l'Avenir » du Cercle ouvrier. — Après deux mois de vacances, cette Société a repris ses répétitions avec un entrain qui fait plaisir à voir, ce qui permet d'espérer que les amis de cette jeune Société passeront d'agréables soirées pendant cette vilaine saison qui a nom l'Hiver. Aussi adressons-nous un chaleureux appel aux jeunes gens ayant des dispositions pour le chant, pour qu'ils se fassent recevoir de la Société ; ils ne regretteront certainement pas les deux heures qu'ils consacreront chaque semaine pour les répétitions.

Nous ne pensons pas commettre une indiscrétion en annonçant que dans quelques semaines l'*Avenir* sera en possession d'une superbe bannière, don des dames et demoiselles du Cercle ouvrier.

Une nouvelle encore qui fera certainement plaisir aux amis de l'*Avenir* : Dimanche 24 courant, la Société se rend au Pissoux où l'attend un excellent dîner servi par l'ami Caille, tenancier de l'Hôtel des Voyageurs. Voilà de quoi mettre l'eau à la bouche... qu'en dites-vous ? Aussi nombreux seront ceux qui tiendront à accompagner nos chanteurs.

Une liste de participation est déposée au Cercle ouvrier où les amis peuvent la signer jusqu'à samedi à midi.

A. D.

Tir de société et de volaille des Armes-Réunies. — Comme il est d'usage depuis un certain nombre d'années, le tir de clôture des Armes-Réunies a eu lieu lundi, de 9 heures du matin à la nuit ; favorisé par le temps, il a été fréquenté par les tireurs de la localité et aussi par un bon nombre de nos sociétaires et amis du dehors. Voici quels sont les meilleurs résultats aux différentes cibles :

Cible Société (carabine)

	Degrés
1. Ginnel, Jämes, La Chaux-de-Fonds.	1659
2. Wyss, Albert, Renan	2714
3. Frickart, Emile, La Chaux-de Fonds	3491
4. Juvet, Léon, La Ch.-de-Fonds	3606
5. Matthey, Ed., »	6035
6. Degiez, David, »	6970
7. Ducommun, Ch.-Alb., La Ch.-de-Fonds	7680
8. Jeanjaquet, Aug., Le Locle	7895
9. Roseng, Jean, La Ch.-de-Fonds	7946
10. Landry, Ch. Victor, »	7962
11. Jacot, Arnold, »	8382
12. Graizely, Arthur, La Ferrière	9816
13. Berner, Rob., Le Locle	11015
14. Perrenoud, J.-A., La Chaux de-Fonds	11223
15. Dumont, L., La Ch.-de-Fonds	11229

80e et dernier prix : 38,263 degrés.

Cible société (revolver)

	Points
1. Perret, J.-A., La Ch.-de-Fds	18 (16,13)
2. Liliencron, Ch., »	18 (16)
3. Vaucher, Léon, Buttes,	18 (14)
4. Richardet, L.-M., La Chaux-de-Fonds	18 (13)
5. Flajoulot, Ed., La Chaux-de-Fonds,	17 (13)
6. Roch, Pierre, La Chaux-de-Fonds	17 (10)
7. Jeanneret, Gérold, La Chaux-de-Eonds	17 (1)
8. Hegnauer, Ch., La Chaux-de-Fonds	17
9. Richardet, Arnold, La Chaux-de-Fonds	16 (15)
10. Hauessler, Paul, La Chaux-de-Fonds	16

25e et dernier prix ; 12 points (en partie),

Cible Société (Flobert)

2 passes aditionnées

	Points
1. Flajoulot, Ed., La Ch.-de-Fonds,	93
2. Bolle, Alcide, La Ch.-de-Fonds.	93
3. Perrin, César, Colombier,	90
4. Emery, Ch., Les Ponts,	90
5. Robert, Ariste, La Ch.-de-Fonds,	89
6. Perrenoud, J.-A., La Chaux-de-Fonds,	88

Cible Patrie, (Carabine)

	Degrés
1. Graizely, Arthur, la Ferrière,	4920
2. Lebet, Ch., La Chaux-de-Fonds,	7560
3. Bolle, Alcide, La Ch.-de-Fonds,	7769
4. Richardet, Arnold, La Chaux-de-Fonds,	8542
5. Schwab, Alfred, La Chaux-de-Fonds,	9155
6. Lebet, Eugène, La Chaux-de-Fonds,	9344
7. Jeanneret, Julien, La Chaux-de-Fonds,	9438
8. Perrin, César, Colombier,	9450
9. Ribaux, Auguste, Neuchâtel,	11066
10. Hirschy, Alcide, Neuchâtel,	11775

35e et dernier prix : 20747 degrés.

(A suivre).

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE *LA SENTINELLE*

Alger, 21 septembre. — Une collision s'est produite à minuit devant la villa anti-juive entre Régis et ses partisans et la police. Il y a eu un certain nombre de blessés et six arrestations.

Alger, 21 septembre. — Le nombre total des blessés est de 14. Un magasin d'armurier a été pillé.

Bordeaux, 21 septembre. — Le journal la *Petite Gironde* dit que trois voyageurs sont arrivés hier par le train de Nantes, dont l'un, au dire des employés de la gare de St-Jean, aurait été Dreyfus. Ces voyageurs sont descendus à l'Hôtel Terminus et ont demandé à être prévenus avant le départ du rapide Bordeaux-Nice.

Paris, 21 septembre. — L'*Aurore* publie une déclaration de Dreyfus qui dit que la liberté n'est rien pour lui sans l'honneur. Dès aujourd'hui, il poursuivra sa réhabilitation et n'aura de repos que lorsque un jugement définitif l'aura proclamé innocent.

Mâcon, 21 septembre. — Suivant des renseignements du Creuzot, la grève générale serait décidée.

Paris, 21 septembre. — L'*Echo de Paris* prétend que Dreyfus se rend à San-Remo.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 19 au 20 septembre 1899

NAISSANCES

Jeanneret-Grosjean, Charles-René, fils de Charles-Edouard, remonteur, et de Rosina née Zahnd, neuchâtelois.

Sigrist, Berthe-Nelly, fille de Henri-Louis, journalier, et de Berthe née Jacot, bernoise.

Lugeon, Marguerite-Yvonne, fille de Edouard, boitier, et de Alice-Marie Matile née Jeanquartier, genevoise.

Huguenin, Sophie-Amélie, fille de Léon-Arthur, menuisier, et de Laure-Nathalie née Droz-dit-Busset, neuchâteloise.

Schilt, Jeanne-Elisa, fille de Numa, régleur, et de Julie-Olga née Perroud, soleuroise.

PROMESSES DE MARIAGE

Kuenzi, chef de section militaire, bernois et neuchâtelois, et Moosmann, Marie-Elise, commis postal, bernoise.

Droz-dit-Busset, Jules-Edouard, graveur, et Droz-dit-Busset née Wuthrich Mathilde, tous deux neuchâtelois et bernois.

JeanRichard, Arthur, émailleur, et Franc, Annette-Suzanne, horlogère, tous deux neuchâtelois.

Lagnar, Alfred, garde communal vaudois, et Dula Joséphine, modiste, lucernoise.

Heyraud, Albert-Léonidas, graveur, français, et Aeberhard, Esther-Rosa, horlogère, bernoise.

MARIAGES CIVILS

Favre-Bulle, Louis-Paul, faiseur de ressorts, neuchâtelois, et Lallemand, Caroline, cuisinière, alsacienne.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

22942 Matile, Jules-Albert, époux de Sophie-Adèle née Mesey, né le 25 août 1855. neuchâtelois.

22943 Perret, Emile-Armand, veuf de Bertha-Constance née Ducommun-dit-Boudry, né le 5 août 1865, neuchâtelois et bernois.

22944 Schneiter, Elisabeth, fille de Christian et de Elisabeth Blaser, bernoise, née le 19 février 1832.

Recensement au 1er janvier 1899 : 32,238 âmes.

Pour 9 Francs
6 mètres Drap de Dame pure laine
grande largeur dans les nuances Haute Nouveauté, — Echantillon *franco*. Gravures *gratis*. ● Grand choix en draperie *homme* et tissus pour Dames dans tous les prix. 2

Boulangerie Coopérative
et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts
Pain blanc 1re qualité à 32 centime le kilo.
On porte à domicile
Avis aux agriculteurs et industriels
— *Poids public* — 17

CAFÉ HOMEOPATHIQUE
(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et Cie à Fribourg (Bade).
Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7
38 chez D. Hirsig.

IMPRIMERIE
DE
La Sentinelle
TRAVAUX D'IMPRESSION
en tous genres
Factures — Prix courants — Formules de traites — Mémorandums — Circulaires — Entêtes de lettres, Enveloppes.
Cartes de visite, de fiançailles, de mariage, d'adresse — Etiquettes — Menus — Programmes — Affiches — Brochures.
Registres en tous genres et de toutes grandeurs — Traites — Billets à ordres — Obligations.
Impressions en couleurs
Imprimerie de *La Sentinelle*

32 FEUILLETON DE *LA SENTINELLE*

LA

VENGEANCE D'UN MULATRE

PAR

ALFRED DE BRÉHAT

— Patience ! murmura-t-il avec un accent de sombre jalousie.

Puis, après être resté quelques minutes perdu dans ses rêveries, il appela son kansamah. Il ne se doutait guère qu'Abdul était à deux pas de lui, couché sous un des bancs de la dunette. Au lieu d'accourir à l'appel de son maître, le kansamah s'éloigna en rampant. Deux minutes après, il revint, portant une sorte de petit réchaud sur lequel était une boule incandescente dont Morany se servit pour allumer son cigare.

— Eh bien ! dit Bhyrrub au kansamah qui le rejoignit sur le gaillard d'avant.

— Il aime toujours la tourterelle blanche, répondit Abdul, qui appelait ainsi Mme Juliette Bartelle, et il est jaloux de Valentin *sahib* (seigneur).

— Ainsi il trahit le maître pour cette femme, murmura Bhyrrub.

— Non, il n'a encore rien révélé.

— Soit, mais un jour ou l'autre il le fera.

— Pas avant qu'il ne soit seul avec la tourterelle blanche, et maître de son sort.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Levy, éditeurs à Paris.

— Il se promène souvent le soir sur la dunette et se penche quelquefois sur le bastingage pour regarder les vagues. En le poussant un peu, un jour que la mer sera grosse...

— Garde-t'en bien ; ce serait donner aux *feringhees* (chrétiens étrangers) des inquiétudes qui les empêcheraient peut-être de continuer leur voyage.

— Que faire alors ?

— Laisse Morany terminer la tâche que seul il peut accomplir. Quand il ne restera plus qu'elle et lui, alors nous remplirons les ordres du chef.

— Abdul, Mme Martigné est bien belle, murmura le khitmurgar.

— Et Mme Bartelle est envoyée par Kalec (la Vénus indoue) pour réjouir les yeux et le cœur de ses fidèles.

Tous deux se regardèrent. Un sourire d'intelligence glissa sur leurs lèvres sensuelles, et ils échangèrent un signe mystérieux.

Ils regagnèrent ensuite le petit logement qu'ils occupaient dans l'entrepont, allumèrent leurs *gargoulis*, et plongèrent leur conversation bien avant dans la nuit.

Huit jours plus tard, les passagers du *Neptune* découvraient la montagne de la Table. Ils débarquèrent à *Cap-Town* le 24 juillet, juste deux mois et demi après leur départ du Hâvre.

XV

La ville du Cap (Cap-Town) est située au pied de trois hautes montagnes, en face de la mer, à laquelle un terrain sablonneux conduit par une pente insensible. La montagne de la *Tête-du-Lion*, jointe à celle de la *Croupe-du-Lion*, abritent la baie de la Table des vents de l'ouest et servent de rempart à la ville.

Plusieurs rues parallèles montent du rivage vers la montagne de la Table. D'autres rues perpendiculaires à celles-ci, parallèles aussi, mais de moindre largeur, traversent toute la ville.

Larges et bien aérées pour la plupart, ces rues sont plantées d'arbres qui donnent un peu d'ombre aux maisons et interceptent la réverbération du soleil, dont les rayons brûlants se réfléchissent sur les flancs de la montagne et sur les murs presque tous blanchis à la chaux. La ville est pavée en grande partie, mais, dès que commencent les vents du sud-est, un nuage épais de poussière aveugle les habitants et pénètre jusque dans l'intérieur des maisons. Les habitations, soigneusement entretenues et généralement à trois ou quatre étages, sont bâties en brique ou en granit rouge, ce qui leur donne un peu de monotonie.

Un gouverneur anglais y réside avec de nombreux fonctionnaires de la même nation, et son autorité s'étend sur toute la colonie, dont les limites s'accroissent chaque jour.

Grâce à sir Richard ainsi qu'aux nombreuses lettres de recommandation qu'il apportait, chacun se mit à la disposition de la famille Martigné.

Tandis que sir Richard, Valentin et même le sentimental Guitarnan couraient de droite et de gauche pour se procurer des renseignements et les objets dont ils avaient besoin pour leur futur voyage, Morany, prétextant une indisposition, ne sortait presque pas de sa chambre. Ses amis venaient souvent le voir et s'étonnaient que son indisposition lui laissât si bonne mine. En réalité, il se portait parfaitement bien, mais sachant que plusieurs officiers des régiments alors en garnison au Cap avaient séjourné dans l'Inde, il avait probablement ses raisons pour ne pas s'exposer à rencontrer d'anciennes connaissances. Il est vrai aussi que les métis et les mulâtres sont vus de fort mauvais œil dans le pays et que personne ne les reçoit. La position de Morany eût été fort difficile, et ses amis supposèrent que c'était là le vrai motif de sa réclusion volontaire.

Un soir, Abdul Shérazie vint prévenir son maître qu'un étranger le demandait.

— Quel est son nom ? demanda Morany.

— Il a refusé de le dire, sahib.

— Est-ce un blanc ?

— Je crois que c'est un Arabe, sahib.

— Fais-le entrer, dit Morany après un instant de silence.

L'individu annoncé par Abdul entra aussitôt.

C'était un homme de taille moyenne, vêtu d'un long vêtement jaune en forme de tunique et d'un turban. Il appartenait évidemment à une race mélangée. Au front et au nez de l'Arabe, il joignait les lèvres épaisses et le menton fuyant du nègre.

Quoiqu'il n'eût en réalité qu'une trentaine d'années, sa figure, usée par les excès, en portait quarante.

Avant de parler, il attendit que le kansamah se fût retiré.

Pendant ce temps, Morany et lui s'examinaient avec une égale attention.

(A suivre).

Si vous voulez vous régaler d'une bonne FONDUE allez au CAFÉ DE L'ESPÉRANCE derrière le Casino — RESTAURATION

RÉUNIONS RELIGIEUSES

à LA CHAUX-DE-FONDS

les 24 et 25 septembre présidées par MM. les pasteurs **Saillens**, de Paris, **Revel**, de Tramelan et **Thimotée Colin**, de Montbéliard :

Dimanche matin, à 9 1/2 h., rue de la Paix 45.
Dimanche après midi : à 2 1/2 h., chez M. Stæhli, aux Bressels.
Lundi soir : à 8 1/2 h. dans la grande salle de la Croix-Bleue, rue du Progrès 48.
AU LOCLE : Dimanche soir, à 8 h. au Temple allemand.

590 **Chacun y est cordialement invité**

La * Gerbe Littéraire *

30, Parc ***Cabinet de lecture*** **Parc, 30**

avise ses nombreux clients ainsi que le public en général, que le service des **PORTEFEUILLES CIRCULANTS, inauguré par elle il y a un an déjà**, continue comme par le passé. Elle s'efforcera de continuer à mériter sans cesse la confiance de ses abonnés par un choix de **journaux** et de **revues** toujours plus judicieux en même temps que bien assorti.

Les abonnements se prennent dès le **1er octobre** ou le **1er janvier**, au gré des lecteurs.

Pour tous renseignements s'adresser au Magasin. 592

BANQUE CANTONALE

NEUCHATELOISE

Notre Conseil d'Administration a fixé de la manière suivante les taux d'intérêts bonifiés par la Banque :

2 1/2 % sur bons de dépôt à 30 jours de vue ;
2 1/2 % « « « « à trois mois.
3 % « « « « à six moix.
3 1/2 % « « « « à un an.
3 3/4 % « « « « à cinq ans, munis de coupons d'intérêts annuels.
3 3/4 % sur livrets d'épargne pour les dépôts jusqu'à fr. 1000.
3 1/4 % sur livrets d'épargne, pour les dépôts de fr. 1001.— à fr. 3000.—

Ces conditions sont appliquées immédiatement en ce qui concerne les bons de dépôt, et à partir du 1er Mai prochain pour notre Service d'Epargne.

Neuchâtel, 14 avril 1899.

La Direction.

CHAPELLERIE

L. VERTHIER & Cie

*10, **RUE NEUVE**, 10*

PARAPLUIES **Saison d'automne** PARAPLUIES

Choix considérable dans tous les genres et qualités pour Messieurs et jeunes gens.

Magnifiques choix de bérets fantaisie pour enfants.

Riche collection de cravates

MAGASIN AGRANDI MAGASIN AGRANDI

RUE NEUVE 10, ***Magasin agrandi*** RUE NEUVE 10.

Se recommandent,

L. VERTHIER & Cie

Installations d'eau

La direction des Services industriels ayant constaté que divers entrepreneurs exécutent des travaux d'installation d'eau **sans avoir sollicité et obtenu l'autorisation du Conseil communal**, conformément au règlement du 17 avril 1896 et que ces installations sont souvent défectueuses sous bien des rapports, tient à inviter **les intéressés de se conformer immédiatement aux prescriptions du dit règlement. Les contrevenants seront punis** suivant les dispositions de l'article 7. 588

Chaux-de-Fonds, le 18 septembre 1899.

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS.

GOITRE, ENFLURE DU COU.

Par la présente je certifie que vous m'avez complètement guéri du **goître** et de **l'enflure du cou** dont j'ai souffert si longtemps. C'est pourquoi je recommande chaudement à toutes les personnes affligées de maux analogues de se faire traiter par la **Policlinique privée de Glaris.** Bex le 7. Dec. 1896. Louis Corgiat. La signature de M. Louis Corgiat a été apposée ci-haut, au bureau de police de Bex, le 7 déc. 1896. Municipalité Police de Bex. Adresse : **Policlinique privée**, Kirchstrasse 405, **Glaris.** 273

ÉGARÉ ou remis à faux

6 carrures 14 karats 20 lig., avec platines et cercles nº 5492 à 97 prêtes à encager. Prière de les rapporter, contre récompense, au bureau du journal. 591

Le Docteur de QUERVAIN

589 ***est de retour***

Petit gris mousseux

Vins de Neuchâtel

Vius du pays et de l'étranger

VENTE EN GROS
en bouteilles et en fûts

Fournisseur
EMILE PFENNIGER
Chaux-de-Fonds
à coté des Moulins Boulangers rue Léopold Robert
TÉLÉPHONE 4
Chaux-de-Fonds et au Locle

AU MAGASIN
DE

Machines à coudre, Vélocipèdes

POUSSETTES
POTAGERS, COULEUSES, RÉGULATEURS
Machines agricoles

HENRI MATHEY

Chaux-de-Fonds
Rue du Premier-Mars 5
Téléphone

Atelier spécial pour les **Réparations** de machines à coudre, vélocipèdes et machines agricoles.

Fournitures en tous genres, pièces de rechange, fils pour cordonniers, fils de machines à coudre. Aiguilles pour tous systèmes de machines à coudre. 698

Prix défiant toute concurrence

Marchandises de première qualité
Prix-courant envoyé franco — On se rend à domicile sur demande.

Demander partout
ASTI MOUSSEUX
bouché comme le Champagne

EMILE PFENNIGER

Chaux-de-Fonds
Fournisseur en gros
TÉLÉPHONE
à Chaux-de-Fonds et au Locle
AGENTS 3
sont demandés avec garanties

LE MEILLEUR
Régénérateur du Sang
c'est le

VIN DE QUINQUINA

et Coca ferrugineux
En vente à la
CHAUX-DE-FONDS

PHcie L. BARBEZAT

GUIDE PRATIQUE

de l'industriel, de l'ouvrier et de l'artisan

Recueil des lois, règlements et instructions concernant le travail dans les fabriques et la responsabilité civile des fabricants, la protection des ouvrières et des apprentis. — Ouvrage approuvé par la Chambre cantonale de l'industrie, du commerce et du travail.

En vente, au prix de **1 fr. 50** l'exemplaire, à l'Imprimerie de *La Sentinelle*, Demoiselle 14 a, et dans toutes les librairies. 454

MERVEILLEUSEMENT

beaux et gracieux choix nouveaux d'étoffes d'habillement

Echantillons et spécimens expédiés prompt et franco 2

OETTINGER & Cie

ZURICH

Maison de mode, de soie et de confection de 1er rang.

Modernes
Etoffes de bal, deuil et mode.
ainsi que de magnifiques
Jaquettes, Capes, Rotondes, Pélerines, Fourrures, etc.
au plus bas prix.

C. DUVANEL
MÈDECIN-DENTISTE
ouvrira dés le 15 Septembre un
CABINET DENTAIRE
Rue du Parc 25
Consultations de 9 à 11 h. et de 2 à 5 h.

LAIT STÉRILISÉ NATUREL

des Montagnes neuchâteloises
à **25 CENT.** la bouteille

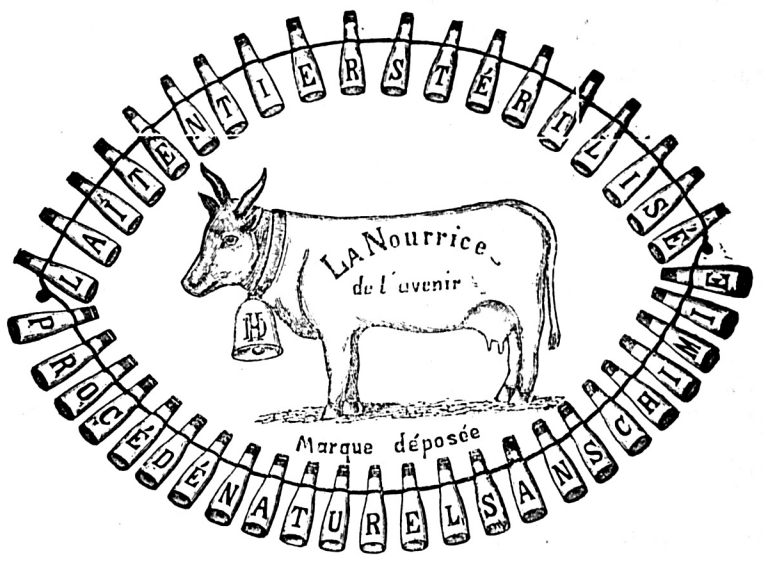

Résultats du lait stérilisé de la « Nourrice de l'Avenir »
(Marque déposée sous nº 11058)

oût 1897	Août 1898	Août 1899
112 Bouteilles	*880 Bouteilles*	*1217 Bouteilles*

Ce succès croissant en dit plus long que la meilleure des réclames.

Le meilleur éloge qu'on puisse décerner à ce produit, c'est qu'il se recommande de lui-même. Evitez les imitations : « **stérilisé** » ou « **fabriqué chimiquement.** »

Seul établissement fourrageant toute l'année au foin.

J'espère que ce joli chiffre d'augmentation fera cesser les mauvaises langues des jaloux du bien-être public, et je signe avec haute considération, D. HIRSIG.

N. B. — J'ai le plaisir de constater que plusieurs honorables familles israélites ont remplacé avantageusement leurs nourrices avec mon produit naturel. 431

Vins fins en bouteilles

Qualités garanties nature et de bonne conservation

ROSÉ,	capsule rouge,	la bouteille,	verre perdu,	**55** c.
CORBIÈRES,	»	verte,	»	**60** »
San-SEVERO (blanc)	»	or,	»	**65** »

Les bouteilles étiquetées sont reprises à 10 cent. pièce

Vente en gros chez :
HENRI GRANDJEAN & COURVOISIER, *La Chaux-de-Fonds*

Vente au détail chez :

Pierre Anthoine, Nord 157.
Adolphe Altermatt, Crêt 10.
Arnold Bühler, Parc 66.
Albert Calame, Puits 7.
Philippe Daum, D. JeanRichzrd 37.
Santino Ferrarri, Serre 43.
Fritz Fünfgeld, Côte 9.
Lina Haag, Temple-Allemand 21.
Mme Hertig-Jaquet, Hôtel-de-Ville 13.
Ulysse Huguenin, Collège 17.
G. Hugli, Industrie 17.
Jacob Iseli, Demoiselle 118.
Alfred Jaccard, Demoiselle 45.
Berthe Jobin, Progrès 37.
Jean Kaderli, progrès 99.
Samuel Kurz, Parc 17.
Magasin de la Société de consommation
Alois Messmer, Collège 21.
Alcide Morel, Place Neuve 6.
Gottfried Mutti, Fritz Courvoisier 24.
Cherubino Pellegrini, Demoiselle 99.
Henri Perrenoud, Doubs 15.
A. Perret-Savoie, Charrière 4.
Camille Québatte, Premier-Mars 5.
Vve Rosselet, Premier-Mars 13.
Alfred Schneider-Robert, Fr. Courv. 20.
Armand Sengstag, Demoiselle 19.
Marie Sommer, Progrès 77.
A. Taillard, Est 8.
Léon Tripet, Puits 5.
Jacques Tchanz, Hôtel-de-Ville 33.
Jean Weber, Fitz Courvoisier 4.
Antoine Winterfeld, Léop. Robert 59.
et autres Magasins de denrées alimentaires. 455

Lettres de faire-part livrées en deux heures
par l'Imprimerie de La Sentinelle